

Demande de Validation des Acquis de l'Expérience

Certification de Qualification Professionnelle

Animateur des Activités Gymniques

LIVRET DE RECEVABILITE DE LA DEMANDE

NOM :	Prénom :	
Option(s) demandée(s) :	Eveil Petite Enfance	<input type="checkbox"/>
	Acrobatique	<input type="checkbox"/>
	Expression	<input type="checkbox"/>

Votre dossier sera analysé au regard de la ou des option(s) demandée(s)

A retourner à :

L'Académie France Gymnastique
VAE
7ter Cour des Petites Ecuries,
75010 PARIS

CADRE RESERVE A L'ACADEMIE FRANCE GYMNASTIQUE	
Réception du dossier	Le : _____
Dossier complet	Le : _____

Préambule

Vous souhaitez déposer une demande de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) animateur des activités gymniques.

Conformément au principe de la Validation des Acquis de l'Expérience, un dossier de demande de VAE comporte 2 parties distinctes :

- **La partie 1 - RECEVABILITE**
- **La partie 2 – EVALUATION**

PARTIE 1 : RECEVABILITE

La partie 1 RECEVABILITE rend officielle votre demande de VAE :

- Le présent livret de recevabilité, ainsi que le CERFA 12818*02, qui doivent être retournés dûment complétés et signés à l'adresse suivante :

**L'Académie France Gymnastique – VAE
7ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS**

Et/ou à formation@ffgym.fr

- Les documents justifiant de la nature et de la durée des activités exercées par le candidat. Pour rappel, les conditions de recevabilité d'une demande de VAE sont les suivantes :

Sont prises en compte les activités en rapport direct avec la certification professionnelle pour laquelle la demande est déposée, que ces activités, qui peuvent être de nature différente, aient été exercées de façon continue ou non.

L'expérience peut avoir été acquise dans l'exercice d'**activités professionnelles, d'activités sportives de haut niveau, de bénévolat, de volontariat, de mandat syndical ou d' élu local, dans le cadre de périodes de formation ou de mise en situation tutorée en milieu professionnel**. Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées en formation initiale ou continue, peuvent être prises en compte les périodes de **formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques et les périodes en entreprise des préparations opérationnelles à l'emploi**.

Peuvent également être prises en compte les périodes d'activité réalisées en milieu professionnel avec l'accompagnement d'un tuteur dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage, d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat de travail aidé**.

- Le cas échéant, les certifications ou parties de certifications obtenues et les attestations de formations suivies antérieurement distinguant la durée des périodes de formation initiale ou continue réalisées en situation de travail, en rapport direct avec les blocs de compétences du CQP AAG ;
- Le CERFA 12818*02 dûment renseigné et signé (à joindre au présent dossier)
- Les attestations et documents spécifiques nécessaires à l'examen de validation fixés par le règlement du CQP (voir en fin de dossier)

L'examen du dossier Partie 1 Recevabilité est réalisé par la commission VAE de la FFGym. Il consiste à :

- Contrôler la conformité du dossier ;
- Vérifier le rapport direct des activités déclarées par le candidat avec les activités du référentiel du CQP AAG ;
- Transmettre la Partie 1 Recevabilité à l'organisme certificateur du CQP AAG, l'OCSport, pour décision de validation ou de refus de la demande.

L'OCSport dispose d'un délai maximum de deux mois après la date de réception du dossier Partie 1 – Recevabilité, complet, pour notifier la FFGym de la recevabilité ou non du dossier. La FFGym est par la suite chargée de transmettre l'information au candidat.

En cas de non-recevabilité de la demande, le candidat peut déposer une nouvelle demande de VAE dès le 1er janvier de l'année suivante.

PARTIE 2 : EVALUATION

Le candidat, ayant reçu une décision favorable à sa demande de recevabilité, constitue son dossier de validation de la Partie 2 Evaluation comprenant :

- La description de ses aptitudes, compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience dans les différentes activités exercées ;
- Le cas échéant, au cours de formations complémentaires mentionnées ci-dessus.

Le candidat doit transmettre sa Partie 2 - Evaluation à l'Académie France Gymnastique maximum deux mois avant la date de jury plénier communiquée au stagiaire au moment de la notification de la recevabilité de la demande.

A compter de la réception de la Partie 2 - Evaluation, la FFGym :

- Etudie le dossier en sous-commission VAE ;
- Convoque le stagiaire à un entretien oral devant permettre aux évaluateurs de se prononcer sur la validité de la demande. Cet entretien, d'une durée de 30 minutes maximum, peut avoir lieu en visioconférence sur accord préalable du candidat.

La FFGym se doit de proposer au candidat au moins une session d'évaluation dans les 12 premiers mois à compter de la date d'envoi de la notification de la décision favorable sur la recevabilité.

Le jury plénier de l'OCSport décide de l'attribution ou de la non-attribution du CQP AAG. Il peut délivrer un ou plusieurs blocs de compétences identifiés du CQP AAG.

La décision du jury est notifiée au candidat par la FFGym. Les parties de certification obtenues de manière définitive font l'objet de la délivrance au candidat d'une attestation de réussite des blocs constitutifs du CQP AAG. Ces blocs sont acquis à vie par le candidat.

VOTRE SITUATION

POUR LES PERSONNES LICENCIEES A LA FFGYM

Numéro de licence FFGYM :

CLUB :

EMAIL DU CLUB :

Souhaitez-vous que votre club soit en copie des informations vous concernant ?

OUI NON

POUR LES PERSONNES NON LICENCIEES A LA FFGYM

ADHESION A UNE AUTRE FEDERATION SPORTIVE :

OUI NON

FEDERATION SPORTIVE DE RATTACHEMENT :

CLUB :

EMAIL DU CLUB :

Souhaitez-vous que le club soit en copie des informations vous concernant ?

OUI NON

EXERCEZ-VOUS UNE ACTIVITE BENEVOLE DANS UN CLUB ?

OUI NON

SI OUI, FEDERATION SPORTIVE DE RATTACHEMENT DU CLUB :

CLUB :

DATE DEPUIS LAQUELLE VOUS EXERCEZ DANS CE CLUB :

DIPLOME SPORTIF LE PLUS ELEVE OBTENU :

Brevet fédéral homologué

CQP

BEES 1

BPJEPS

BEES 2

DEJEPS

BEES 3

DESJEPS

Intitulé précis du diplôme :

Année d'obtention :

DIPLÔMES FEDERAUX DETENUS

Formation(s)	Dispensée(s) par	Année d'obtention

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXPERIENCE SALARIE, NON SALARIEE, BENEVOLE OU SPORTIVE EN RAPPORT AVEC LE CQP ANIMATEUR DES ACTIVITES GYMNIQUES

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRATIQUE SPORTIVE					
EN RAPPORT AVEC LE CQP ANIMATEUR DES ACTIVITES GYMNIQUES option : ...					
Activité(s) sportive(s)	Pratique	Niveau de compétition :	Périodes de pratique		Description
			Date de début	Date de fin	
	<input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> Compétition	<input type="checkbox"/> Départemental/Régional <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> International			
	<input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> Compétition	<input type="checkbox"/> Départemental/Régional <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> International			
	<input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> Compétition	<input type="checkbox"/> Départemental/Régional <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> International			
	<input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> Compétition	<input type="checkbox"/> Départemental/Régional <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> International			

Pour chaque expérience, précisez la durée et les dates durant lesquelles elles se sont déroulées.
Le classement des expériences doit être présenté de manière chronologique (de la plus récente à la plus ancienne).

! Le candidat doit apporter la preuve de son expérience par différents documents attestés par le Responsable de la structure et annexés au dossier de recevabilité.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIRE A VOTRE DEMANDE

1. Pour justifier de votre identité, vous fournissez :

- Une photocopie recto/verso de votre carte nationale d'identité en cours de validité
- ou une photocopie de votre passeport en cours de validité
- ou une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité

2. Pour justifier d'une attestation aux premiers secours, vous fournissez :

- Une attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
 - ou une attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
 - ou une attestation de premier secours en équipe niveau 1 (PSE1)
 - ou une attestation du certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST) à jour de son recyclage.
 - Ou autre, précisez :
- Attention tous les brevets de premiers secours ne sont pas admis en équivalence, renseignez-vous !*

Pour justifier de chacune de vos activités Pour vos activités salariées, vous fournissez :

- Soit une attestation signée de votre employeur (modèle joint en annexe)
- Soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent)
- Vous pouvez également joindre un relevé de carrière (demande à faire auprès de la CNAV / CRAM)

Pour vos activités bénévoles, vous fournissez :

- Une attestation signée par le responsable de l'association dans laquelle vous exercez ou avez exercé (modèle joint en annexe)
- Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte***

Pour vos activités non salariées, vous fournissez :

- L'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (Registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSAFF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante)

Pour vos activités sportives, vous fournissez :

- Une attestation de pratique personnelle (attestation type en annexe)
- Une attestation de présence (sur des séances d'animation pour l'option "Eveil Petite Enfance" - attestation type en annexe)
- Une attestation de performance (liste de haut niveau, ...)
- Une preuve de résultats sportifs (palmarès de compétition, ...)

3. Pour justifier des pièces complémentaires à fournir obligatoirement dans le cadre de votre demande, vous fournissez :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques de moins de 6 mois à la date du dépôt de demande de la recevabilité

Pour les options "Acrobatique" et "Expression"

- Une attestation de pratique personnelle de 100 heures dans une activité gymnique de l'option. Cette attestation doit préciser le type d'activités (attestation type en annexe)

Pour l'option "Eveil Petite Enfance"

- Une attestation de présence de 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance (Cf. attestation type en annexe)

4. Virement de 120,00 € (frais de dossier)

ATTESTATION D'EMPLOI

Je soussigné(e) :

En qualité de :

Certifie que :

Né(e) le : A :

Demeurant :

Ville : Code Postal :

Est employé(e) à temps plein à temps partiel

En tant que :

Nature de l'emploi et des missions effectuées :

Depuis le (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la délivrance de l'attestation) :

A été employé(e) à temps plein à temps partiel

En tant que :

Nature de l'emploi et des missions effectuées :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la délivrance de l'attestation) :

Nom de la structure :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Fait à

Le

Cachet de l'association et signature du responsable :
précédés de la mention manuscrite : "j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations
communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la
vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui
a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

ATTESTATION DE FONCTION BENEVOLE

Cette attestation doit être établie sur papier à en-tête et signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé et ayant pouvoir de signature.

Je soussigné(s) (es) :

En qualité de :

Et :

Certifie que :

Né(e) le : A :

Demeurant :

Ville : Code Postal :

Exerce en tant que bénévole au sein de l'association

Nom de l'association :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Nature de l'emploi et des missions effectuées :

.....

Depuis le (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la délivrance de l'attestation) :

A exercé en tant que bénévole au sein de l'association

Nom de l'association :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Nature de l'emploi et des missions effectuées :

.....

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la délivrance de l'attestation) :

Fait à

Le

Cachet de l'association et signature du responsable :
précédés de la mention manuscrite : "j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation".

*Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations
communiquées dans cette attestation.*

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

ATTESTATION DE FORMATION

Cette attestation doit être établie sur papier à en-tête et signée par le responsable de l'organisme de formation

Je soussigné(e) :

En qualité de :

Certifie que :

Né(e) le : A :

Demeurant :

Ville : Code Postal :

A suivi la formation :

Nom de l'organisme de formation :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Durée de la formation (date de début et date de fin) :

Volume horaire :

Modalités : à temps plein à distance en alternance

Objectifs et contenus de la formation :

.....
.....
.....
.....
.....

La formation a-t-elle donné lieu à l'obtention :

d'un diplôme d'un titre d'un CQP d'une attestation de formation

Fait à

Le

Cachet de l'association et signature du responsable :
précédés de la mention manuscrite : "j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

ATTESTATION DE PRATIQUE PERSONNELLE

OBLIGATOIRE POUR LES OPTIONS « ACROBATIQUES » ET « EXPRESSION »

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le responsable de l'association dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de l'option choisie (100h minimum) ayant pouvoir de signature

Je soussigné(e) :

En qualité de :

Certifie que :

Né(e) le : A :

Demeurant :

Ville : Code Postal :

A pratiqué

Nature de l'activité gymnique pratiqué :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la délivrance de l'attestation) :

A pratiqué

Nature de l'activité gymnique pratiqué :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la délivrance de l'attestation) :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Fait à

Le

Cachet de l'association et signature du responsable :
précédés de la mention manuscrite : "j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

ATTESTATION DE PRESENCE

OBLIGATOIRE POUR LES OPTIONS « EVEIL POUR LA PETITE ENFANCE »

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le responsable de l'association dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de l'option choisie (100h minimum) ayant pouvoir de signature

Je soussigné(e) :

En qualité de :

Certifie que :

Né(e) le : A :

Demeurant :

Ville : Code Postal :

A assisté à des séances d'éveil gymnique pour la petite enfance

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la délivrance de l'attestation) :

A assisté à des séances d'éveil gymnique pour la petite enfance

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la délivrance de l'attestation) :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Fait à

Le

Cachet de l'association et signature du responsable :
précédés de la mention manuscrite : "j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).